

# ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(03)/ST/66  
12 septembre 2003

(03-4863)

**CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE**  
**Cinquième session**  
**Cancún, 10 - 14 septembre 2003**

Original: anglais

## PORTUGAL

Déclaration de S.E. M. António Martins Da Cruz  
Ministre des affaires étrangères

Permettez-moi tout d'abord, au nom de ma délégation, d'exprimer ma gratitude au gouvernement et au peuple mexicains pour l'accueil chaleureux et l'hospitalité qu'ils nous ont offerts depuis notre arrivée dans cette belle ville de Cancún.

J'aimerais aussi profiter de l'occasion pour remercier M. Supachai, Directeur général de l'OMC, et M. l'Ambassadeur Carlos Pérez del Castillo, Président du Conseil général, de leurs efforts inlassables pendant la période préparatoire.

La Réunion ministérielle offre à tous les Membres une occasion unique pour montrer à quel point ils sont déterminés à renforcer le système commercial multilatéral et conscients que ce système contribue de manière importante à réduire l'incertitude au niveau international et l'instabilité dans le monde, à un moment où cela s'avère très nécessaire.

Dans l'intérêt de l'économie mondiale et de la gouvernance mondiale, Cancún devrait pouvoir adresser un signal politique fort sur les principes que nous devons préserver – le niveau d'ambition décidé à Doha, l'engagement unique et des négociations aboutissant à un résultat positif tant pour les pays développés que pour les pays en développement.

Nous estimons qu'un travail important a été fait sur le contenu et la clarification des positions des Membres. Mais notre tâche va au-delà d'un examen à mi-parcours des négociations. Cette réunion devrait fournir des solutions pour faire progresser l'examen de toutes les questions difficiles, ce qui nous permettrait de maintenir le niveau d'ambition convenu à Doha – en un mot, de donner une impulsion pour que les négociations soient menées à bien l'année prochaine.

Nous sommes déterminés à œuvrer pour l'intégration durable des pays en développement dans le système multilatéral, ce qui permettrait de meilleurs débouchés commerciaux basés sur des règles équilibrées.

Cette approche convenue à Doha est en fait un défi important pour l'OMC. Nous voulons accroître les débouchés commerciaux et renforcer les règles multilatérales, en précisant celles qui existent mais aussi en encourageant l'élaboration de règles de manière élargie, en l'étendant à de nouveaux domaines tels que l'investissement, la concurrence, la facilitation des échanges et la transparence dans les marchés publics. Nous espérons qu'il sera possible de prendre une décision à cet égard, comme il en a été convenu à Doha.

L'une des questions les plus importantes du Programme de Doha pour le développement, tant attendue, concerne le compromis multilatéral sur les ADPIC et la santé publique, approuvé désormais par tous les Membres de l'OMC. Nous réalisons l'importance de trouver une solution permettant aux

personnes démunies d'avoir un meilleur accès aux médicaments. Nous nous félicitons de cet accord qui est un élément essentiel pour lutter contre les maladies transmissibles.

Nous devons aussi faire de réels progrès pour ce qui est du traitement spécial et différencié en faveur des pays en développement Membres de l'OMC, en confirmant un ensemble de résultats positifs et constructifs, et convenir d'un programme de travail concernant les décisions relatives au traitement spécial et différencié qui sont en suspens.

Je souhaite néanmoins souligner que l'approche relative à une meilleure intégration des pays en développement au système commercial multilatéral devrait tenir compte des limitations spécifiques de ces pays, qui résultent de l'écart important entre leurs niveaux de développement et de la nature variable des divers Accords de l'OMC.

En ce qui concerne les mesures spécifiques destinées à aider les pays les moins avancés, je souhaite souligner que des niveaux d'accès comparables à ceux du régime de l'UE "Tout sauf les armes" doivent être accordés à ces pays au niveau mondial. Il faudrait que les pays développés et les plus développés des pays en développement s'y engagent si nous voulons véritablement donner la priorité aux questions qui présentent un intérêt particulier pour les pays en développement.

Permettez-moi d'aborder maintenant d'autres questions importantes inscrites à l'ordre du jour.

L'agriculture en fait partie. La réforme récente de la politique agricole de l'UE réduira sensiblement nos subventions faussant les échanges. Cela permettra à l'UE d'entreprendre un programme ambitieux concernant les mesures de soutien qui faussent les échanges, toutes les formes de subventions et l'accès aux marchés. Mais cela ne pourra fonctionner que si nos partenaires commerciaux se montrent disposés à faire des concessions équivalentes.

L'agriculture européenne comprend une dimension non seulement économique mais aussi environnementale et sociale, ainsi que la sécurité sanitaire des produits alimentaires et des aspects relatifs au développement rural. C'est la raison pour laquelle le résultat des négociations devra intégrer des considérations autres que d'ordre commercial, dont les indications géographiques. Il faut protéger les indications géographiques, car elles contribuent au développement rural et à la qualité des produits alimentaires et constituent le patrimoine culturel, historique et économique des pays développés et des pays en développement. C'est pourquoi nous espérons qu'une décision sera prise au sujet d'un registre pour les vins et les spiritueux et de l'extension de la protection à d'autres produits.

S'agissant de l'accès aux marchés des produits non agricoles, nous espérons parvenir à un résultat concernant les modalités qui tiennent compte du niveau élevé d'ambition du mandat de Doha: il faut réduire ou éliminer les crêtes tarifaires, les tarifs élevés et la progressivité des tarifs, ainsi que les obstacles non tarifaires. L'UE est particulièrement déterminée à réaliser cet objectif, à condition que tous les Membres, pays développés et pays en développement, y contribuent en tenant compte de la dimension relative au traitement spécial et différencié, du degré d'intégration des pays en développement et de la compétitivité de leurs industries.

Quant aux négociations sur les services, compte tenu du fait que les Membres souhaitent protéger les consommateurs, l'environnement et d'autres intérêts politiques essentiels au niveau national, elles visent l'ouverture des échanges dans l'intérêt de tous.

L'offre conditionnelle de l'UE montre que nous sommes résolus à ouvrir les marchés dans de nombreux secteurs, et nous encourageons donc tous les Membres à présenter et à améliorer leurs offres de la même façon.

Pour conclure, je dirais que nous avons la responsabilité particulière de trouver des solutions collectives pour que tous les pays puissent bénéficier des résultats de ce cycle de négociations. Le Portugal s'engage à faire des efforts pour y parvenir.

---